



## Election des membres du Bureau de l'établissement public du Parc national des Calanques

A l'occasion du conseil d'administration (CA) de l'établissement public du Parc national des Calanques, qui s'est réuni mardi 29 janvier 2013, les 51 membres du CA ont été appelés à délibérer sur les points suivants :

- Adoption du **projet de règlement intérieur du Bureau** du Parc national.
- **Election des membres du Bureau du Parc national :**
  - Représentants de l'Etat : les membres du Bureau seront désignés ultérieurement.
  - Election au sein du collège des collectivités territoriales du CA :

**Titulaire : Mme Laure-Agnès CARADEC** (Adjointe en charge des espaces naturels de la Ville de Marseille)

**Suppléant : M. Pierre MINGAUD** (Maire de La Penne-sur-Huveaune)

- Election au sein du collège des personnalités du CA :

**Titulaire : M. Jean BOUTIN** (Représentant d'« Associations de protection de l'environnement » au sein du collège des « Personnalités qualifiées locales » du CA)

**Suppléant : M. Pierre APLINCOURT** (Représentant sur proposition du Conseil national de la protection de la nature au sein du collège des « Personnalités à compétence nationale » du CA)

ainsi que :

Contact presse : Laurence DELACHAUME  
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99  
[laurence.delachaume@gjpcalanques.fr](mailto:laurence.delachaume@gjpcalanques.fr)

C/o GIP des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou  
13009 Marseille



**Titulaire : M. Bernard HAMEL** (Représentant des « Associations sports et loisirs de nature » au sein du collège des « Personnalités qualifiées locales » du CA)

**Suppléant : M. Pierre YZOMBARD** (Représentant des habitants du Parc au sein du collège des « Personnalités qualifiées locales » du CA).

- Questions diverses : la présidente du CA, Mme Danielle MILON, a annoncé qu'elle renonçait à ses indemnités, dans le cadre de la préparation du vote du budget, compte tenu de la situation financière précaire de l'établissement public.

---

Pour en savoir plus sur le Parc national : [www.calanques-parcnational.fr/](http://www.calanques-parcnational.fr/)  
Rejoignez le Parc national sur Facebook : [www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques](https://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques)